
Ordre des avocats de Genève

Revue de presse (principaux articles) et bilan médias sociaux

Janvier 2022 - décembre 2022

I. Revue de presse

Des avocats menacés en Colombie – Léman Bleu, lundi 24 janvier 2022

<https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualite/International/2022012489267-Des-avocats-menaces-en-Colombie.html>

INTERNATIONAL

Des avocats menacés en Colombie

24.01.2022 19h41

Martin Esposito



Ce 24 janvier marque la journée internationale des avocats en danger. L'avocate Marie-Hélène Jeandin, membre de la commission des droits de l'homme de l'ordre des avocats de Genève, est notre invitée.

«Le métier d'avocat est un métier dangereux, témoigne la jeune avocate. En Colombie, où les conflits internes armés et les trafics de drogue font partie du paysage, les avocats n'ont pas vraiment de protection. Tout est affilié à l'État. Et là-bas, l'avocat est associé à la cause qu'il défend: si je défendais un terroriste, je serais vue comme une terroriste.»

Pour contrer cela, la commission des droits de l'homme de l'ordre des avocats de Genève fait des missions d'observation et joue un rôle d'influenceurs. «Ce sont des moyens de pression», raconte-t-elle.

Me Miguel Oural, nouvel ambassadeur des avocats genevois – Léman Bleu, vendredi 13 mai 2022

<https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualites/Geneve/2022051395588-Me-Miguel-Oural-nouvel-ambassadeur-des-avocats-genevois.html>

GENÈVE

Me Miguel Oural, nouvel ambassadeur des avocats genevois

13.05.2022 19h12

Rédaction



Le nouveau bâtonnier, Me Miguel Oural, a pris ses fonctions il y a quelques jours. Il succède à Me Philippe Cottier et sera amené, dans ce nouveau rôle, à être le porte-parole des avocats genevois. Le métier d'avocat a-t-il toujours été une évidence pour lui? Pas du tout, Miguel Oural se rêvait plutôt pilote d'avion, mais a découvert qu'il était daltonien... de fil en aiguille il se retrouve là, devant nous. «Le métier d'avocat, c'est la pierre charnière dans un Etat de droit. c'est la personne qui accompagne le citoyen lorsqu'il fait face à la justice. Il est fondamental que cet accompagnement soit soigné», détaille-t-il.

Ce vendredi et demain samedi se tiendra par ailleurs l'Avocat dans la Cité, une permanence juridique gratuite sur la plaine de Plainpalais avec une centaine d'avocats amenés à donner leurs conseils à qui le souhaite.

L'Avocat dans la cité, un événement organisé par l'Ordre des avocats de Genève, a offert pendant deux jours des consultations gratuites sur la plaine de Plainpalais

Consulter un avocat n'aura jamais été si simple

MAUDE JAQUET

Aide juridique ► Litige au travail, questions de successions ou d'accès aux assurances sociales, de nombreuses situations peuvent virer au casse-tête juridique. Mais se rendre chez un ou une avocate pour se faire conseiller n'est pas à la portée de toutes et tous. Et si les spécialistes venaient à vous? L'Avocat dans la cité, un événement organisé par l'Ordre des avocats de Genève, a offert pendant deux jours des consultations gratuites sur la plaine de Plainpalais. Une septantaine de professionnelles se tenaient ainsi à disposition de la population genevoise pour des échanges d'une vingtaine de minutes qui peuvent couvrir tous les domaines du droit.

Rendez-vous est donné sous une grande tente plantée pour l'occasion à deux pas de la buvette de la plaine. Les plus impatientes faisaient la file vendredi avant 9h pour profiter des premiers créneaux, mais inutile de prendre rendez-vous à l'avance. Tout au plus faut-il patienter un peu pour se voir octroyer un créneau. Une septantaine d'avocates se relaient pour l'occasion et mettent à profit leurs spécialités: droit du travail, du bail ou des étrangères, rien n'est laissé de côté. Même si certains sont plus sollicités que d'autres: ainsi les problématiques familiales concernent-elles beaucoup de personnes vendredi midi, tandis que la fiscalité n'attire guère.

Service à la population

«Cet événement permet d'apporter un service supplémentaire à la population. C'est un peu le cœur de notre métier. Ces consultations gratuites sont pour beaucoup de gens une première approche», souligne Charles Piguet, qui offre bénévolement ce jour ses compétences d'avocat. Ce matin, les assurances sociales ont occupé la totalité de ses consultations. Un sujet visiblement préoccupant, mais vingt mi-



Une grande tente plantée sur la plaine de Plainpalais a accueilli la population genevoise vendredi et samedi. MJT

nutes est-ce vraiment suffisant pour obtenir un conseil avisé? «Nous faisons beaucoup d'explication. Par exemple dans le cas des assurances sociales, il s'agit surtout d'informer les personnes de leurs droits et des potentielles démarches qu'elles peuvent entamer.» Si les cas les plus complexes peuvent nécessiter l'orientation vers une permanence ou une prise de rendez-vous plus conventionnel, ce n'est de loin pas toujours nécessaire.

Proximité, c'est le mot clé de cet événement. Beaucoup de

«Ces consultations gratuites sont pour beaucoup de gens une première approche»

Charles Piguet

passantes découvrent la tente au hasard de leurs déambulations sur la plaine. Et s'y arrêtent. C'est le cas d'Ernesto*, qui compte se renseigner sur les conditions d'obtention d'un permis de séjour: «Je suis à Genève depuis sept ans, je sais qu'il me faut normalement attendre dix ans. Mais qui sait, il y a peut-être une voie plus rapide que j'ignore?» Un-e avocate hispanophone aurait été bienvenue mais qu'importe, son français quoique approximatif ne l'empêche pas de se faire comprendre.

Les profils sous la tente s'avèrent divers et variés, de l'entrepreneur à l'étudiante en passant par la mère célibataire. «Cet événement saisit toute la diversité de la vie des gens. Il est enrichissant aussi pour nous, autant professionnellement qu'humainement», souligne Jean-Yves Hausman, avocat spécialiste des successions. Avec quelque 80 consultations en une demi-journée, l'événement semble trouver son public. La prochaine édition est d'ores et déjà agendée à l'automne. I

*Prénom d'emprunt.

Consultez gratuitement un avocat ! - Radio Lac, vendredi 13 mai 2022

<https://www.radiolac.ch/justice/consultez-gratuitement-un-avocat/>

GENÈVE

Consultez gratuitement un avocat!



Publié il y a 10 mois, le 13 mai 2022
De **Quentin Lienard**



"L'Avocat dans la Cité" c'est aujourd'hui et demain sur la plaine de Plainpalais à Genève.



Organisé par l'ordre des avocats de Genève, cet évènement propose des consultations juridiques gratuites! Il suffit de se rendre sous la tente qui a été installée pour l'occasion et vous avez le droit à un entretien d'une vingtaine de minutes avec un spécialiste. Le reportage de Quentin Lienard:

L'art oratoire défie le Grand Théâtre – Léman Bleu, vendredi 30 septembre 2022

<https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualites/Geneve/20220930106184-L-art-oratoire-defie-le-Grand-Theatre.html>

GENÈVE

L'art oratoire défie le Grand Théâtre

30.09.2022 17h39

Gilles MIELOT



Le Concours Michel Nançoz est organisé depuis 1983. Il couronne chaque année trois jeunes avocats ou avocats stagiaires, qui ont accepté l'exercice périlleux de s'exprimer devant leurs aînés. Cette année, ils étaient neuf à se prêter au jeu de l'éloquence.

Eloquence : Don de la parole, facilité pour bien s'exprimer, art de persuader par le discours. Une plaidoirie théâtrale sur des thèmes tirés au sort. Le grand théâtre comme écrin pour convaincre un jury expérimenté en 10 minutes.

L'art oratoire au-delà du droit, une logorrhée confraternelle, un exercice périlleux. "C'est un moyen d'extraire les juges de leurs convictions, c'est une éloquence qui est au service de l'autre, d'une cause, de ceux que nous avons l'honneur de défendre" Précise Me Yaël HAYAT, Présidente du concours Michel Nançoz.

Des thèmes difficiles qui ont fait polémique, défendus avec conviction.

Pour Me François CANONICA, ancien Bâtonnier, "ces jeunes avocats se sont positionnés en défenseur de liberté d'expression".

Comme au tribunal, le jury va délibérer et rendra son verdict dans quelques jours, pour récompenser trois lauréats.

Le concours d'art oratoire offre à ses plaideurs une vraie tribune de liberté – La Tribune de Genève, samedi 1^{er} octobre 2022

<https://www.tdg.ch/le-concours-dart-oratoire-offre-a-ses-plaideurs-une-vraie-tribune-de-la-liberte-497059563096>

Abon Prix Michel Nançoz

Le concours d'art oratoire offre à ses plaideurs une vraie tribune de la liberté

Pendant plus de trois heures, ce vendredi 30 septembre, neuf jeunes avocats ont tenu en haleine le public présent en nombre. Avec talent et conviction. Reportage.



Thierry Mertenat

Publié: 01.10.2022, 17h24



Genève, le 30 septembre. Édition 2022 du Concours d'art oratoire Michel Nançoz. Portrait de groupe sur le parvis du Grand Théâtre.

LUCIEN FORTUNATI

Les ors ne font pas tout. Ce n'était pas portes ouvertes au Grand Théâtre, mais jour de plaidoirie. On est venu pour cela et c'est cela que l'on a vu, ce vendredi après-midi, pendant trois heures. Intensité rare, niveau général supérieur, le Concours d'art oratoire Michel Nançoz, du nom d'un illustre avocat du Barreau genevois, a tenu toutes ses promesses.

Malgré les conditions imposées. Éloigné à nouveau du Palais de justice, le voici à l'étroit, hébergé dans le foyer d'une maison lyrique, quand il devrait se dérouler dans son mobilier à lui, la salle principale du tribunal. Si la conciergerie judiciaire de l'établissement veut bien faire un effort, on y retournera demain.

Podium à trois places

Aujourd'hui, c'est donc place Neuve que se joue le podium à trois places, au pied duquel huit candidats et une candidate ont tiré au sort leur ordre de passage. Ils ne sont pas seuls. Le public est venu en nombre, plus de 200 personnes, station debout pour les retardataires. Le soleil, lui, est à l'heure. Il impose un contre-jour ingrat aux trois premiers plaideurs. On les entend, on ne les voit pas, il manque un régisseur lumière dans la salle.

Peu importe. C'est l'oralité batailleuse qui prime. Elle a son auditoire et son jury. Une concentration de bâtonniers. Ils n'ont jamais été aussi nombreux. Ceux «d'avant-hier» sont les mieux représentés. C'est sans doute pour eux que l'on a rénové à grands frais l'opéra. Ils sont raccord avec le fond de scène.

Le doyen du groupe, M^e Marc Bonnant, se regarde comme une statue vivante. La présidente du concours, M^e Yaël Hayat, domine d'une tête adolescente ce patrimoine assis. Elle salue ses aînés, soigne l'adresse, avant de lancer les joutes.



M^e Stéphane Grossin. Il devait plaider en faveur d'un «vocabulaire qui convainc plutôt qu'un vocabulaire qui se contente de plaire».

PATRICK TONDEUX

Le premier candidat a tout contre lui, à commencer par ce sujet imposé qui divise avant même d'avoir été plaidé. Deux jours plus tôt, «une commission extraordinaire de la bienséance» a fustigé dans un courriel interne des thèmes jugés «misogynes» et des intitulés par trop «orientés».

Bref, de l'avis de certains, un concours polarisant et ringard, mis en scène par une arrière-garde en robe, des anciens qui ont envie, une fois par année, d'écouter ce qu'ils veulent entendre. Le message un peu fébrile a bien sûr «fuité». Internet est une «balance», les avocats devraient le savoir. Polémique, couleur locale.

«Je hais l'écriture inclusive»

Le jeune candidat s'en moque. Il n'est l'instrument de personne, juste le porte-voix d'un métier, le sien. Il a quinze minutes pour convaincre. Il convainc. «La parole est une offense», lance-t-il avant de se jeter sans trembler dans le verbe qui l'incarne. «Je hais l'écriture inclusive», déclare l'offenseur au travail. Il ajoute: «Pour mille raisons», en faisant confiance à la grammaire, en relisant pour nous, sans le nommer, Ferdinand de Saussure, qui enseignait juste à côté. Bien vu.

Alors oui, Céline est un antisémite, mais l'on ne va pas pour autant renoncer à le citer. Le plaideur, lui, affronte désormais la question de son relanceur, M^e François Canonica: «En exprimant pareille haine, ne craignez-vous pas la garde à vue?» Le mis en cause rejoint sa place en homme libre. Il sera avocat, il l'est déjà.



M^e Mani Araeipour-Tehrani. Il soutenait «l'absolue nécessité de lire Molière».
PATRICK TONDEUX

C'est maintenant Molière qu'il faut défendre. Il est sous la menace d'une exclusion littéraire. Son «École des femmes» est un brûlot clivant. À la trappe, Arnolphe, personnage réactionnaire. Son défenseur est lui aussi un bon lecteur. «Tentons de remettre de l'ordre...» Comment? En faisant confiance aux mots. «Par pitié, ne lisez pas tout au premier degré!»

L'injonction amicale vaut pour Karin et Louis, prénoms contemporains, inquiets de voir une pensée discriminante s'insinuer dans les débats. On ignore s'ils sont dans la salle. Celle-ci applaudit la prestation qui s'achève en alexandrins. La classe.

À voix nue

Le plaideur avait pris soin d'écartier les micros pour nous dire à voix nue que «la misogynie n'est pas l'apanage d'une génération ou d'un genre». Molière est un auteur féministe, «un allié d'hier» qui ne doit pas devenir un «ennemi d'aujourd'hui». Les juges acquiescent. C'est gagné.

Roland Barthes sauve lui aussi sa tête – quelle plaidoirie pour y parvenir! –, et Pandore, et M^e Vergès, sans compter Brutus et Cassius, les meurtriers de César. La mort, à son tour, poursuivie pour abus d'autorité, à force de n'en faire qu'à sa tête, doit être défendue.

Des clients de toutes sortes, parfois impossibles, pour autant d'avocats commis d'office. L'indéfendable n'existe pas pour eux. Leur consœur l'exprime pour tous (elle a tiré Vergès, sa chance); humainement, c'est fort et drôlement instructif.

Le veinard de la bande des neuf est le dernier. Son sujet est une question qui récapitule la demi-journée qui s'achève: «Y a-t-il un vaccin contre le virus de l'éloquence?» Une plaidoirie en forme de postface, si l'on veut, une manière de clore l'exercice, en prenant congé de son auditoire. Il ne faut pas se rater. L'élu se montre brillant.

Il attaque en plaçant un subjonctif dès la première phrase. Yes, c'est beau! Mais tout n'est pas gagné. Le vaccin semble l'emporter, l'éloquence est morte. Verdict démissionnaire. Le plaideur connaît son époque, la regarde droit dans les yeux, critique «nos sociétés se déclinant en communautés qui n'ont que des tribuns pour les représenter».

Oraison funèbre

L'éloquence s'éparpille et se laisse enfermer. Cette ultime plaidoirie se rapproche de l'oraison funèbre. Son auteur se tourne vers le jury: «Les prix que vous allez décerner ne seront que des chrysanthèmes sur la tombe d'un art oratoire défunt.» Puis, il se ravise. «La promesse d'un nouveau «variant» peut sauver la mise. Il tient sa sortie d'artiste, escortée d'une citation de Montaigne que l'on reçoit comme un cadeau: «La parole est pour moitié à celui qui écoute.»

Pari gagné: son discours n'a pas été prononcé en vain. Applaudissements. La présidente salue à son tour l'effort collectif: «Vous avez démontré que l'éloquence n'est pas morte et que le concours d'art oratoire est bien vivant.»

Sentiment partagé. Les gens quittent le Grand Théâtre d'un pas alerte, le visage heureux. À l'année prochaine, dans la salle Dominique Poncet du Palais de justice. Avant cela, dans une petite semaine, le vendredi 7 octobre au soir, proclamation du palmarès de cette édition 2022. On l'attend avec impatience en décernant, par avance, un prix d'excellence à chacun.

La foule s'est pressée aux portes ouvertes du Palais de justice – Léman Bleu, samedi 1^{er} octobre 2022

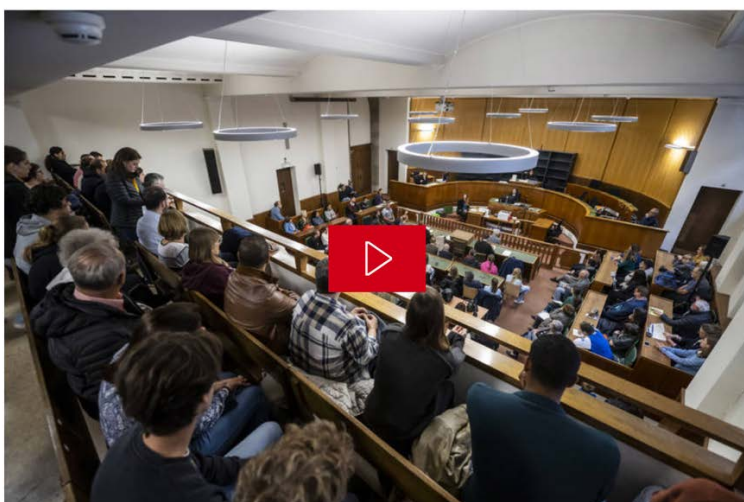
<https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualites/Geneve/20221001106239-La-foule-s-est-pressee-aux-portes-ouvertes-du-Palais-de-justice.html>

GENÈVE

La foule s'est pressée aux portes ouvertes du Palais de justice

01.10.2022 21h24

Rafael Pacheco / ATS



La population genevoise s'est déplacée en nombre samedi lors de la journée portes ouvertes du Palais de justice. Plus de 3'100 personnes sont ainsi venues découvrir les secrets et autres facettes du pouvoir judiciaire genevois.

Organisée pour la dernière fois en 2016, la manifestation, qui avait réuni 2406 personnes, s'inscrit dans le cadre de la Semaine de la démocratie. Pour l'occasion, le public a pu découvrir les rouages du pouvoir judiciaire genevois à travers différentes activités, ateliers ou visites des lieux. "Nous savons que la justice intéresse la population et qu'elle a un désir de mieux comprendre ce monde", explique Patrick Becker, secrétaire général du pouvoir judiciaire genevois.

Après six ans d'attente, la population genevoise a ainsi pu entrer une nouvelle fois dans l'imposant bâtiment. A l'intérieur, elle a pu découvrir plusieurs activités mises sur pied dans un but bien précis. "Nous souhaitons présenter les filières de droit civil et administratif, souvent dans l'ombre, mais aussi expliquer encore mieux la filière de droit pénal", détaille M. Becker.

Pour ce faire, plusieurs procès fictifs ont été mis sur pied et ont été joués devant la foule. "En 2016, ces procès avaient rencontré un grand succès et nous avons même dû refuser du monde. C'est pour cette raison que nous avons doublé leur nombre cette année", déclare le secrétaire général.

Succès des procès fictifs

Pour le premier procès de la journée, la foule a encore une fois répondu en nombre et les derniers arrivés ont été priés d'attendre la prochaine représentation. "On ne s'attendait pas à autant de monde dès le début" glisse un collaborateur.

Pour ce procès de droit administratif, le public a assisté à l'audience de Mme Boistrop qui contestait son retrait de permis suite à une conduite en état d'ivresse. Durant la procédure, le docteur Seringue est venu présenter les conclusions de son analyse à la juge qui a ensuite donné vingt jours aux deux parties pour s'accorder.

La juge a ensuite pris le temps d'expliquer au public que ce procès était inspiré d'un cas réel et que son confrère avait rejeté la requête de la plaignante.

Des cellules et du papier toilettes

Autre activité prisée par le public, la visite des violons. Guidés par des agents de détention, la foule a pu découvrir les petites cellules, fraîchement rénovées, dans lesquelles les détenus transitent.

Les agents ont principalement insisté sur le fait qu'aucun détenu ne passait la nuit dans ces petites pièces. "Si l'audience se tient sur plusieurs jours, le prévenu est ramené dans le centre de détention pour y passer la nuit et revient le lendemain", a expliqué l'agent chargé de la visite.

Un détail a toutefois retenu l'attention de quelques curieux, la présence de papier toilettes à l'extérieur des cellules. "On ne met plus de papier à disposition à l'intérieur car souvent on se retrouvait avec des toilettes bouchées. Maintenant, les prévenus se servent avant d'entrer", sourit le guide de la visite.

Lever le voile

Les visiteurs ont également pu assister à un procès pénal en réalité virtuel ou alors échanger avec plusieurs avocats afin de mieux connaître leurs droits. Plusieurs activités qui visent à aider la population à appréhender son rapport à la justice et à lever le voile sur les activités du monde judiciaire.

Organisée dans le cadre de la huitième Semaine de la démocratie, la journée portes ouvertes du Palais de justice n'était pas isolée. Le public a aussi pu découvrir de l'intérieur le quotidien du Grand Conseil et du Conseil d'Etat afin d'avoir un aperçu des trois pouvoirs dans le canton. Environ 600 personnes ont joué le jeu à l'Hôtel de Ville, selon un communiqué.

Pour apaiser l'Ordre des avocats genevois, le bâtonnier Miguel Oural invite à la bienséance – Le Temps, lundi 17 octobre 2022

<https://www.letemps.ch/suisse/apaiser-lordre-avocats-genevois-batonnier-miguel-oural-invite-bienseance>

TENSIONS ABONNÉ

Pour apaiser l'Ordre des avocats genevois, le bâtonnier Miguel Oural invite à la bienséance

Certains sujets plus sensibles du traditionnel concours d'art oratoire ont suscité des réactions outrées d'une partie des membres. A la tête de l'Ordre depuis début mai, Miguel Oural souhaite calmer les esprits



Le bâtonnier Miguel Oural, photographié à la Maison des avocats le 13 octobre 2022. — © Eddy Mottaz / Le Temps



Fati Mansour

Publié lundi 17 octobre 2022 à 10:24
Modifié lundi 17 octobre 2022 à 12:28



L'Ordre des avocats genevois a traversé un début d'automne agité. Le ton un brin provocateur de certains sujets du Concours d'art oratoire Michel Nançoz – qui portaient sur la force des mots, l'égalité ou encore la réforme des infractions sexuelles – a fait grimper la fièvre au sein du barreau. Les uns ont dénoncé une concentration de thèmes clairement orientés et imprégnés d'une position misogyne. Les autres ont rétorqué en déplorant la censure grincheuse qui veut s'abattre sur cet exercice ludique destiné à primer la verve des stagiaires et leur habileté à jongler avec des questions sensibles.

Ces tensions ont évidemment fuité dans la presse, un membre du jury s'est désolidarisé de l'exercice et «l'affaire» a occupé une bonne partie du banquet du 7 octobre lors duquel les prix ont été remis aux plus talentueux. Bombardé arbitre de cette querelle bien malgré lui, le nouveau bâtonnier Miguel Oural calme le jeu et préfère regarder vers l'avenir.

Le Temps: Ecrire au bâtonnier pour s'offusquer de tels sujets, cela paraît un poil excessif, non?

Miguel Oural: Je n'ai pas ressenti les courriers que j'ai reçus comme une volonté de polémiquer. Des membres de l'Ordre ont exprimé un malaise à la lecture de trois sujets rédigés, à mon avis, de manière maladroite et qui les a heurtés. J'ai reconnu cela et exprimé ma volonté qu'on fasse en sorte de ne plus se retrouver dans cette situation. Ce d'autant plus que l'Ordre se veut et est exemplaire en matière d'égalité et de non-discrimination. Il s'agit désormais de mener une réflexion sur la formulation des sujets afin de respecter les diverses sensibilités. L'idée n'est absolument pas de contrôler les thèmes, mais de garder à l'esprit que certains membres peuvent être heurtés selon la manière dont les choses sont présentées. Cela n'est pas de la bien-pensance, mais plutôt de la bienséance.

L'Ordre est-il désormais phagocyté par un clan radical type «wokiste»?

Je ne pense pas qu'il y ait une sorte de mouvement radical au sein de l'Ordre ou encore deux ou même plusieurs camps. Les membres qui ont exprimé leur malaise ne sont pas contre la liberté d'expression et n'ont pas appelé à la censure, ni à l'annulation du concours. Celui-ci a eu lieu et tout s'est bien passé [c'était le 30 septembre dans une salle du Grand-Théâtre, ndlr]. Cela n'a rien à voir, par exemple, avec le phénomène qui a affecté les humoristes. Je tiens d'ailleurs à remercier les présidentes et le président des commissions de l'égalité et des droits de l'homme qui ont véhiculé ces messages dans le calme et la bienveillance. Je trouve d'ailleurs très positif que les membres se sentent libres de me faire remonter des critiques sur des sujets sensibles qu'il n'est pas simple d'aborder, aussi ouvertement du moins. Je m'aventure, mais peut-être que cela n'aurait pas été pareil il y a dix ans.

Il n'y a peut-être pas de camps, mais il y a des courants. La Commission de droit pénal va-t-elle réussir à prendre position sur la question du viol actuellement examinée par les Chambres fédérales?

Les discussions sont en cours. Si on pense qu'il faut intervenir dans ce débat, notamment sous l'angle de la présomption d'innocence, on le fera. C'est notre rôle et on le remplira.

Lire aussi: [Au Conseil des Etats, le «non, c'est non» l'emporte en matière de viol](#)

La Commission de l'égalité propose un mentorat seulement pour les avocates. Pourquoi?

C'est un beau projet qui vise à prôner l'égalité à tous les niveaux de la carrière d'une avocate et à briser le plafond de verre. Aujourd'hui, les avocates sont très majoritaires à être brevetées mais ce pourcentage ne se retrouve pas au sein de la profession et encore moins au niveau de l'accession à l'association au sein des études. Il faut rétablir l'équilibre, ou du moins tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Ce mentorat sert notamment à aiguiller les jeunes avocates, à répondre à leurs questions et à leur faire prendre conscience que les objectifs de carrière qu'elles se fixent peuvent être atteints. Je me suis d'ailleurs porté volontaire pour être mentor, comme beaucoup d'autres membres expérimentés de l'Ordre.



Le bâtonnier Miguel Duran, entré en fonction début mai, a affronté un automne agité.
— © Eddy Mottaz / Le Temps

Vous êtes un segundo qui a grandi à Onex, qui rêvait de devenir pilote d'avion avant de se découvrir daltonien et qui s'est finalement tourné vers le droit. C'est un parcours plutôt atypique pour un bâtonnier. Quelle sera votre empreinte?

Je suis quelqu'un qui est très à l'écoute, trop même, me reproche-t-on parfois, et qui aime faire adhérer les personnes qui m'entourent plutôt que les mener de manière directive. Dans cette optique, je vais d'ailleurs organiser un petit-déjeuner mensuel pour me mettre à disposition de tous les membres et avoir un échange avec celles et ceux qui le souhaitent. Le premier aura lieu dans quelques jours et les inscriptions sont déjà nombreuses. La formation des jeunes étant l'une de mes priorités, je souhaite mener une réflexion sur l'Ecole d'avocature pour la rendre encore davantage une école professionnelle. Il me tient aussi à cœur d'attirer des avocates et des avocats plus engagés au sein de l'Ordre afin d'accroître sa représentativité. Notre association, qui compte 2000 membres, est encore trop souvent perçue comme peu progressiste, alors que c'est faux.

En parlant d'avocats engagés, que pensez-vous des Avocat.e.s pour le climat, un collectif qui se propose de défendre la Vie en portant des dossiers devant les tribunaux?

C'est un beau combat et un moyen de faire bouger les lignes. Et comme il est mené sur un plan juridique par des avocates et des avocats de talent et engagés, c'est très positif. Au sein de l'Ordre, nous travaillons d'ailleurs sur une charte de développement durable qui englobe non seulement les aspects environnementaux mais aussi la qualité du vivre-ensemble.

Lire également: [Un collectif d'avocats se met au service de l'écologie suisse](#)

L'accès au droit et à la justice reste une préoccupation?

C'est une problématique qui nous habite forcément. Une permanence juridique gratuite a été mise sur pied par l'Ordre pour les réfugiés ukrainiens et étendue ensuite à toutes les personnes qui ont un problème avec leur statut en Suisse. Je souhaite que «L'Avocat dans la Cité», manifestation lors de laquelle plus d'une centaine d'avocates et d'avocats bénévoles dispensent des conseils gratuits à la population, soit organisé deux fois par année, au lieu d'une seule. Cela nous permettra de sortir du centre-ville et de planter notre tente à Onex ou Meyrin, par exemple. C'est un événement formidable. Lors de la dernière édition, une dame m'a dit qu'on lui avait ni plus ni moins sauvé la vie. Cela m'a particulièrement touché. J'ai aussi vu un monsieur qui est arrivé alors que l'événement se terminait et qui demandait quand on allait refaire ça afin de pouvoir nous exposer son problème et le résoudre. Il allait repartir avec son problème jusqu'à l'année prochaine, avant qu'on ne le rattrape. C'était bouleversant. Nous nous rendons bien compte que toute une frange de la population a encore de la peine à consulter une avocate ou un avocat.

Comment l'expliquer?

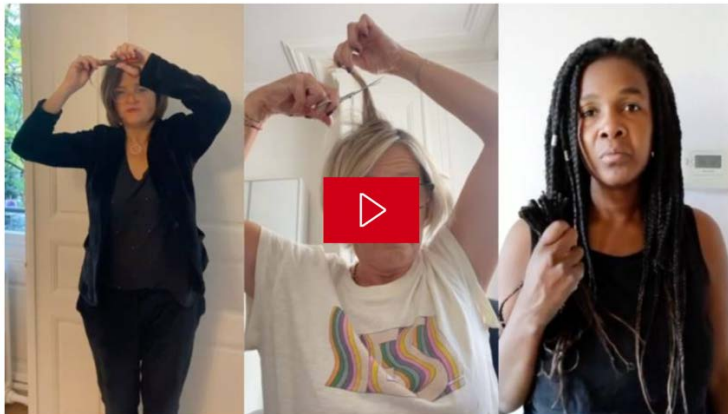
On pense que c'est trop cher, qu'on est des êtres différents ou encore que la justice, c'est pour les autres ou trop compliqué. Il faut gommer cela.

Lire enfin: Quand les avocats genevois font le spectacle pour les élèves

INTERNATIONAL

Des personnalités suisses se mobilisent pour l'Iran

18.10.2022 16h47
Rédaction



Micheline Calmy-Rey, Licia Chery, Marie Barbey-Chappuis ou encore Brigitte Rosset se sont coupé une mèche de cheveux dans une vidéo. Un geste en solidarité avec les femmes iraniennes, en lutte contre le régime en place.

Un mouvement de contestation [secoue l'Iran](#) depuis le décès le 16 septembre de Mahsa Amini, trois jours après son arrestation à Téhéran. La jeune femme a, selon la police des mœurs, enfreint le code vestimentaire strict de la République islamique prévoyant le port du voile.

Des dizaines de personnes, principalement des manifestants mais aussi des membres des forces de sécurité, ont été tuées lors des rassemblements en Iran, qualifiés d'«émeutes» par les autorités. Des centaines d'autres dont des femmes ont été arrêtées.

«Il est important d'amplifier l'attention publique»

Il y a quinze jours, de nombreuses actrices et chanteuses françaises se sont coupé une mèche de cheveux en solidarité avec la lutte des femmes iraniennes, dans une vidéo publiée sur Instagram. Des personnalités suisses de divers domaines ont fait de même, ce mardi.

Dans la vidéo l'ancienne présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey se coupe les cheveux, tout comme d'autres politiques, tels que Marie Barbey-Chappuis, Céline Vara ou encore Sandrine Salerno. Des sportives (Céline Van Till), des personnalités médiatiques (Licia Chery, Romaine Jean, Esther Mamarbachi), des artistes (Maya Bösch, Sonia Grimm, Brigitte Rosset) participent à la vidéo. L'ancienne procureure de la Confédération Carla Del Ponte, la pénaliste Yaël Hayat ou encore la cheffe de file des avocats suisses Birgit Sambeth prennent également leurs ciseaux dans le montage.

Trois avocates genevoises sont à l'origine de la démarche. Contactée l'une d'elles précise: «Il est important d'amplifier l'attention publique sur les événements en cours en Iran.» Selon un dernier bilan de l'ONG Iran Human Rights, la répression a fait au moins 122 morts dont des enfants.

Le bâtonnier Miguel Oural se dit choqué par l'affaire des écoutes touchant des avocats genevois – Le Temps, mardi 8 novembre 2022

<https://www.letemps.ch/suisse/batonnier-miguel-oural-se-dit-choque-laffaire-ecoutes-touchant-avocats-genevois>

JUSTICE ABONNÉ

Le bâtonnier Miguel Oural se dit choqué par l'affaire des écoutes touchant des avocats genevois

Des conversations entre prévenus et avocats écoutées, enregistrées et transcrites par la police judiciaire: la République est secouée par ces révélations qui mettent à mal le secret professionnel. Réactions croisées



Miguel Oural, bâtonnier de l'Ordre des avocats genevois, photographié le 13 octobre 2022.



Fati Mansour

Publié mardi 8 novembre 2022 à 15:03
Modifié mardi 8 novembre 2022 à 17:08



Le monde judiciaire genevois est encore sonné. Ce lundi, le procès en appel de deux promoteurs du cru a été suspendu pour cause de demande de récusation de la procureure Caroline Babel Casutt. Cette requête fait suite à la découverte d'enregistrements de conversations téléphoniques entre les prévenus (mis sur écoute) et leurs défenseurs de l'époque ainsi que de transcriptions de ces échanges opérées par les inspecteurs de la brigade financière. Une petite bombe qui secoue le monde des avocats et au-delà. En attendant les réponses des diverses instances saisies, la consternation est grande.

En sa qualité de bâtonnier de l'Ordre des avocats de Genève, Miguel Oural, actuellement en déplacement, a répondu par écrit aux questions du *Temps*. «Je suis très surpris, sinon choqué d'apprendre de tels faits, s'ils sont établis, quand bien même je ne suis pas en mesure de commenter la procédure en tant que telle.»

Lire aussi: [A Genève, la police a écouté des conversations entre prévenus et avocats dans l'affaire des constructions fantômes](#)

Le bâtonnier poursuit: «Le Code de procédure pénale prohibe l'écoute et la retranscription de conversations entre des avocats et leurs clients. Cela ne devrait donc pas arriver, sous aucun prétexte et sans aucune exception. Le secret professionnel est absolu et rigoureusement protégé par le Code de procédure pénale, ainsi que le Tribunal fédéral l'a toujours fermement rappelé dans ses décisions. C'est un des piliers essentiels de l'Etat de droit et sa violation atteint donc gravement et irrémédiablement les fondements de la démocratie.»

«Principe intangible»

Miguel Oural ajoute que «le prévenu doit pouvoir s'entretenir librement avec son conseil, ce qui suppose qu'il doit partir du principe – intangible – que ce qu'il lui dit n'est pas en train d'être écouté par les autorités de poursuite pénale, en particulier par la police. Contrairement à une idée reçue, le secret professionnel n'a pas pour fondement la protection de l'avocat, mais bien celle de son client.»

Des suites seront-elles données à ces révélations? «L'Ordre des avocats, que je représente, n'est pas en mesure de commenter la procédure en question qui est en cours. La justice genevoise est saisie et établira ce qui s'est passé. Je n'exclus en revanche pas une intervention au niveau institutionnel si elle se justifie. Je manifeste déjà fermement que toute violation du secret professionnel de l'avocat est une atteinte gravissime et inacceptable à l'Etat de droit», conclut le bâtonnier.

«Violation crasse»

Mes Nicola Meier et Didier Bottge, les défenseurs des promoteurs, ont déjà longuement fait part de leur indignation lors de l'audience de lundi. S'ajoute désormais celle de Me François Canonica. Ce dernier avait représenté l'ancien avocat (dont les conversations figurent dans les transcriptions) d'un des professionnels de l'immobilier, avocat qui avait été jugé dans une affaire connexe relative à une histoire de facture gonflée. «J'ai toujours eu l'impression qu'une pièce du puzzle manquait. Maintenant, je comprends pourquoi on a ciblé mon client, qui a finalement été innocenté. J'attends la décision sur la récusation et je réfléchis aux suites judiciaires à donner à cette violation crasse du secret professionnel», dit-il.

Me Canonica ajoute que cette affaire, où le parquet a ouvert une constellation de procédures, ne fait que renforcer un malaise déjà très répandu: «C'est comme si la culture de la triche avait pris le pas sur l'exigence d'impartialité. On a le sentiment que le dossier officiel n'est plus le dossier officiel, mais que c'est celui que le procureur veut bien montrer.»

«Pas illégales»

Rappelons que lors de son intervention de lundi la procureure Babel Casutt a affirmé n'avoir jamais consulté des éléments soumis au secret professionnel, ni demandé à la police judiciaire d'établir ces transcriptions, ni manœuvré pour dissimuler de prétendues turpitudes. Elle a ajouté être «sereine» pour la suite.

Contacté au lendemain de cette audience explosive, le parquet réagit via un communiqué de presse assurant «que ses magistrats et magistrats, tenus par leur serment, mettent tout en œuvre pour respecter les règles de procédure instaurées par le Code de procédure pénale, et notamment celles qui visent à protéger les secrets instaurés par le législateur, dont le secret professionnel de l'avocat».

Sur les reproches qui lui sont adressés, le Ministère public réserve sa prise de position détaillée aux juges qui traiteront de la demande de récusation. Le parquet préfère aussi éviter tout commentaire public pour le cas où la défense viendrait à solliciter, comme annoncé, la récusation de policiers, procédure qu'il lui incomberait de trancher. Il souligne enfin que ces écoutes, visant les seuls prévenus et dûment autorisées par le Tribunal des mesures de contrainte, «ne sauraient être qualifiées d'illégales». Pas encore de quoi calmer les esprits.

Le système judiciaire expliqué aux élèves genevois – Léman Bleu, mardi 8 novembre 2022

<https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualites/Geneve/20221108108271-Le-systeme-judiciaire-explique-aux-eleves-genevois.html>

GENÈVE

Le système judiciaire expliqué aux élèves genevois

08.11.2022 16h41

Julie Zaugg



Sensibiliser les jeunes à la justice suisse, c'est le but de l'Avocat dans les Ecoles. Cette semaine, de nombreux avocats sont allés à la rencontre des élèves genevois. Entre questions/réponses et mises en situations, immersion dans une classe du centre-ville ce matin.

Le thème est sérieux, dans cette classe de 9^{ème} au cycle de Sècheron. Ce matin pour l'Avocat dans les Ecoles, on parle justice. Plus encore, on parle système judiciaire. Le tout avec autre genre de «maître». «Les jeunes connaissent beaucoup de choses de la justice au travers des séries américaines, mais découvrent une réalité qui leur semble souvent très éloignée. Là avec un cas pratique proche de leur réalité, ils se retrouvent confrontés à la possibilité que leurs actes puissent représenter une éventuelle infraction (...)», explique Me Charles Sulmoni.

Au programme, présentation du Code Pénal, loin du livre de chevet de ces élèves. Mais aussi la présentation et l'essayage de la robe de l'avocat, avant de se lancer dans le vif du sujet avec l'organisation d'un procès fictif. «Là on a quelque chose de concret, on leur explique que, finalement, un "petit" geste du quotidien peut les mener dans un tribunal» détaille Yasmina Sabaghi, l'enseignante qui nous accueille aujourd'hui.

Des élèves magistrats ou sur le banc des accusés

L'audience est ouverte, les élèves prennent place. L'occasion de se mettre dans la peau d'une présidente de tribunal, d'un avocat ou encore d'un procureur. L'ordre des avocats de Genève organise chaque année ces interventions dans une centaine de classes du canton. Après la mise en cause d'une magistrate hier, dans une affaire d'écoutes illégales d'avocats, ce petit exercice avait d'autant plus de sens pour Charles Sulmoni. «Chaque justiciable doit pouvoir librement conférer avec son avocat. C'est un pilier de notre démocratie. Et nous devons pouvoir présenter à ces jeunes les piliers de la démocratie, dont le secret professionnel de l'avocat fait partie» estime-t-il.

Le procès fictif connaît un franc succès. Verdict pour les 3 prévenus du jour : de lourdes peines pour cyberharcèlement sur Whatsapp et TikTok, injures et lésions corporelles. Pour les jeunes cette mise en scène permet de pouvoir se rassurer sur le déroulé des d'une affaire voire de créer des vocations.

«Dans une vie ça arrive au moins une fois, estime Alexandre, là on peut voir à quoi ça ressemble, comment ça se passe. Ça enlève un stress». De son côté aussi, Tyna a apprécié la découverte: «On entend parler de métiers par-ci par-là, mais là on a pu comprendre plus en profondeur celui d'avocat» se réjouit-elle. La jeune Chiara, quant à elle, envisage même des études de droit.

L'Opération L'Avocat dans les Ecoles se poursuit toute cette semaine dans les cycles genevois.

Un tribunal fictif s'invite au cycle d'orientation - GHI, mardi 8 novembre 2022

<https://www.ghi.ch/un-tribunal-fictif-sinvite-au-cycle-dorientation>

Un tribunal fictif s'invite au cycle d'orientation

CITOYENNETÉ - Sur fond de jalousie et de rivalité sportive, Grégory, 14 ans s'est montré insultant et violent avec son camarade Pedro. L'adolescent a également harcelé et menacé une autre élève, Amina, pour qu'elle l'accompagne au cinéma. Après une plainte des parents



Comme lors d'un vrai procès, les élèves attendent le signal de la présidente pour s'asseoir. 16

des victimes d'agression et de harcèlement, le tribunal est convoqué par la Brigade des mineurs avec deux amis, dont l'implication reste à prouver. Voici le scénario présenté par Me Diego Leis. En ce lundi 7 novembre, l'avocat s'est invité dans la classe de 9e de Jacques Veyrat, enseignant au cycle d'orientation de la Gradelle, à Chêne-Bougeries. Une action menée avec l'Ordre des avocats: au total, 99 avocats doivent aussi intervenir durant la semaine dans 109 classes du canton.

«Se faire une opinion»

Avant de passer à la pratique, petit détour théorique. L'avocat commence par détailler les différentes professions exercées dans un tribunal: du juge au procureur, en passant par le greffier et la défense. «Savez-vous comment le juge prend une décision?», interroge Me Leis. «Il

pose des questions et il réunit des preuves pour se faire une opinion», répond Maëlle* d'un ton décidé. «C'est tout à fait cela. Il se fonde aussi sur la loi pour trancher», complète Diego Leis. Place au procès fictif. Après avoir réparti les différents rôles entre les élèves, la salle de classe se métamorphose en salle d'audience. Les juges interrogent les victimes, les prévenus et les témoins. Le procureur porte l'accusation. De leurs côtés, les trois avocats défendent leurs «clients» comme ils peuvent, en laissant entendre qu'une des victimes a une part de responsabilité dans cette affaire: «Peut-être que Pedro a provoqué la bagarre», hasarde l'un d'eux.

«1000 francs d'amendes»

Pas de quoi convaincre les juges. Après délibération, les trois jeunes filles reconnaissent Grégory coupable d'agression et de harcèle-

ment. Le prévenu écope de 1000 francs d'amende et d'un renvoi du cycle de la Gradelle. Ses deux comparses, accusés d'avoir soutenu l'agresseur, sont condamnés moins lourdement. Pour eux, ce sera une retenue de deux heures, mais également une amende.

«Il s'agit de peines plutôt mesurées, ce qui n'est pas toujours le cas», note Me Diego Leis, soulignant que «les élèves se sont montrés intéressés». Le verdict suivi du retentissement de la sonnerie marquent la fin des cours. L'expérience réjouit également Jacques Veyrat, régulièrement confronté à des questions juridiques de la part de ses élèves. «Ils ont souvent une vision fantasmée, notamment liée au cinéma américain. Ces procès fictifs permettent aux élèves de mieux se rendre compte de ce qu'il est en est vraiment», conclut l'enseignant. 78

*pseudonyme fictif

Vrais avocats en classe pour procès fictif de harcèlement - Le Dauphiné Libéré, jeudi 10 novembre 2022

<https://www.ledauphine.com/education/2022/11/10/harcèlement-des-proces-en-classe-avec-de-vrais-avocats>

6 | JEUDI 10 NOVEMBRE 2022 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

GENÈVE | ET LA SUISSE VOISINE

GENÈVE

Vrais avocats en classe pour procès fictif de harcèlement

Une centaine de classes du canton accueillent un avocat genevois cette semaine pour un procès en forme de jeu de rôle dans une affaire de cyberharcèlement fictive. Une opération pédagogique qui passionne les élèves. Ambiance au collège de l'Aubépine.

« Je suis comme le maître du jeu dans *Squid Games*. » La métaphore ado facile pour coller à son auditoire, Maître Francesco Modica troque un instant son rôle habituel d'avocat, pour un autre un peu moins connu de la justice : huissier. Il est près de 10 heures ce mercredi 9 novembre au collège-cycle de l'Aubépine non loin des Hôpitaux universitaires de Genève, et les juges s'apprentent à rentrer dans la salle. Ce n'est pas celle d'audience que Maître Modica a l'habitude de fréquenter. Mais une classe de cycle (l'équivalent de notre collège), avec des préados de 12-15 ans.

« N'oubliez pas que le Code pénal est vieux »

L'espace d'une matinée, ils découvrent les rouages de la justice, dans une opération menée par l'Ordre des avocats de Genève, en partenariat avec le Département de l'instruction publique. Toute la semaine, une centaine d'avocats dans autant de classes rendent intelligible un monde dont les jeunes sont familiers, ne serait-ce que par les séries, sans forcément en

connaître le fonctionnement.

Et quoi de mieux pour cela qu'un procès fictif ? L'ordre des avocats de Genève a imaginé à cet effet un cas concret. Des personnages de papier, Grégory, Koffly et Jules, 14 ans, sont accusés d'avoir insulté deux de leurs camarades par le biais des réseaux sociaux. « Une affaire de harcèlement ? » « Oui » répondent les élèves en bloc. « Non », corrige Maître Modica, à la stupeur d'élèves, qui savent pourtant très bien ce que recouvre cette notion. Simplement, en droit suisse, cette infraction n'existe pas. « N'oubliez pas que le Code pénal est vieux. On punit la personne qui fait du harcèlement par le biais d'une autre infraction, comme la contrainte », détaille l'avocat pénaliste. Dans le cas soumis à la classe, les élèves de la classe de Sandra Maurer, déjà particulièrement attentifs et vifs lors de la présentation théorique, vont redoubler d'efforts.

Première tâche : comment qualifier pénalement les faits reprochés ? D'abord, ce qui s'est passé dans le vestiaire, quand Grégory a traité Pedro de « tricheur » et de « comédien », pour son comportement pendant le match de foot opposant le FC Perly à l'Étoile espagnole. « Est-ce que vous vous sentez atteint dans votre honneur ? » demande Maître Modica, critique qui peut donc déboucher sur une plainte pour « injures », « diffamation » ou « calomnie » ? Réponse positive de deux garçons. Une jeune fille corrige : « Moi, je pense juste que c'est pas sympa. » L'avo-



Ce mercredi, comme une centaine de ses collègues, l'avocat Francesco Modica est intervenu pour un faux procès de harcèlement en classe. Une super opération pédagogique qui a passionné des élèves qui ont chacun joué un rôle. Photo Le DL/S.C.

cat est plutôt de cet avis-là. On reste dans le domaine sportif. Le procès ne concernera donc pas cet incident. En revanche, « le gros mongol » balancé sur le groupe WhatsApp de la classe, autant que « le sale psychopathe » et le « schizo », là oui.

Les élèves plus sévères que les adultes

D'autant que Koffly et Jules, deux autres ados fictifs ont aussi embroyé. Et que la doyenne du cycle (l'équivalent de notre principale) a recadré Grégory, avant que celui-ci ne se venge en lui cassant la figure, ses lunettes, et en déchirant sa veste. Pour couronner le tout, il y a une contrainte. Pour l'ensemble

de son œuvre, le jeune homme de fiction a donc été jugé par les vrais élèves, dans le dispositif d'un procès où chacun des jeunes a joué le rôle d'un protagoniste, accusés compris.

Dès le début de l'audience, coup de théâtre ! Les accusés chargent la victime, qui aurait commencé à les harceler... Mais pour le reste, leur défense n'est guère pugnace. Grégory, le principal prévenu reconnaît tout, sauf les lunettes brisées. « Le moins grave à la limite », comment Maître Modica. L'avocat de la victime s'engouffre dans la brèche : « Il demande 8 000 francs pour les lunettes et les vestes. Plus 5 000 francs de psychologue. » « C'est quoi, c'est une Gucci ? » in-

tervient-on dans la classe. L'élève qui joue la procureure n'est pas en reste dans la fermeté sécuritaire. Elle demande d'abord six ans de prison, descend à trois, puis finit par se calmer à un. « En général, les élèves sont toujours plus sévères que les adultes », s'amuse l'avocat professionnel.

Les juges se retirent pour le délibéré. Résultat ? Sept mois de prison avec sursis et une amende de 8 000 francs. Koffly et Jules écoperont de 500 francs chacun. Justice est passée dans la classe de 9^e. Et un peu moins de deux heures passionnantes que les élèves ont alimenté d'interventions plus pertinentes les unes que les autres...

Sébastien COLSON

“Le plus grave est la vidéo sur internet, car ça devient viral” - 20 Minutes, jeudi 10 novembre 2022

<https://www.20min.ch/fr/story/le-plus-grave-est-la-video-sur-internet-car-ca-devient-viral-676582981140>

4 Régions

JEUDI 10 NOVEMBRE 2022 / 20MINUTES.CH

«Le plus grave est la vidéo sur internet, car ça devient viral»

20 secondes

Plein de rénovations

VAUD Le budget de 50 millions de francs visant à encourager l'assainissement énergétique des bâtiments a permis de soutenir 2500 chantiers de rénovation. L'enveloppe 2022, financée par la Confédération et le Canton, est désormais épuisée mais, l'an prochain, elle dépassera les 60 millions.

Prévisions déficitaires

NEUCHÂTEL Bien décidée à remettre ses finances sur de bons rails, la Ville a présenté, hier, un budget qui prévoit 11 millions de pertes pour 330 millions de charges. Un montant «bien maîtrisé», estiment les autorités, au vu du contexte de crise liée au Covid et à la guerre en Ukraine.

Vision verte différente

GENÈVE Le Conseil d'État ne veut pas de l'initiative d'actif-traffic, qui réclame de végétaliser, ou d'interdire au trafic, 10% des voies urbaines. Mais certains principes lui conviennent et il a déposé hier un contre-projet qui prévoit l'extension du réseau de bus, de trams et de voies de mobilité douce, et la plantation de 85'000 arbres.



Me Giroud a expliqué aux ados les rudiments du droit. -LEO

GENÈVE Des élèves ont joué en classe le procès fictif d'un cas de harcèlement sur les réseaux sociaux.

«Grégory a harcelé Amina et Pedro, c'est aussi de la violence, je demande 1 an», plaide un avocat. Sauf que la scène ne se déroule pas au tribunal, mais dans une classe du Cycle d'orientation de la Gradelle avec, comme procureur, juges, avocats, prévenus ou lésés, des élèves de 12 ou 13 ans.

Comme chaque année, l'Ordre des avocats visite cette semaine une centaine de classes. «Le but est de sensibiliser les élèves au monde judiciaire et à ses intervenants, et leur faire comprendre que leurs actes ont des conséquences», explique la vice-bâtonnière, Me Sandrine Giroud. Une affaire fictive d'altercation et de harcèlement sur les réseaux

sociaux mêlant des ados inventés a été élaborée. Avec, en conclusion, un faux procès. L'occasion pour la vingtaine d'élèves d'évaluer ce qui relève du pénal.

Pour eux, Grégory a eu un mauvais comportement. «Il a insulté Pedro et il l'a frappé», ont-ils souligné. «Il a aussi fait du cyberharcèlement», a ajouté une élève, pointant des insultes sur WhatsApp. Après la classe, Eve, Lucile et Sasha ont estimé que «le plus grave», c'est une vidéo postée par Grégory, «car ça devient viral et tout le monde peut la voir».

Me Giroud remarque qu'en général, si les ados ont déjà des perceptions «assez claires», comme la gravité d'une agression, «les frontières sont encore très floues en ce qui concerne le monde digital». Dans la classe visitée hier, «j'ai trouvé qu'ils avaient un sens juste, notamment sur le harcèlement». -LEONARD BOISSONNAS

Le harcèlement en procès devant la classe animée par deux avocats – Tribune de Genève, mardi 15 novembre 2022

<https://www.tdg.ch/le-harcelement-en-proces-devant-la-classe-animee-par-une-avocate-740780877494>

Le harcèlement en procès devant la classe animée par deux avocats

Sensibilisation
Le cours d'éducation citoyenne se transforme en tribunal. Jeu de rôle et initiation à la procédure pénale. Passionnant.

Cycle d'orientation de Budé, un matin de la semaine dernière. Les pompiers viennent d'arriver dans la cour, avec deux véhicules. Contrôle de routine. Ni feu ni fumée. Ils repartent comme ils sont venus. Les élèves n'ont rien vu.

Dans la classe de leur maître d'histoire et d'éducation citoyenne, ils n'ont d'yeux au même instant que pour les deux invitées du jour. Un duo de jeunes avocates stagiaires au travail, c'est encore mieux qu'un sapeur en intervention.

Théorie et pratique

Travail participatif. En deux fois quarante-cinq minutes, il s'agit de se familiariser à la procédure pénale, en passant sans trop tarder de la théorie à la pratique. Jeu de rôle et procès fictif. Cas concret. Il vient de la vie et tient dans un canevas vraisemblable.



Les élèves de 9^e année d'une classe du Cycle de Budé se sont laissé prendre au jeu. (REINA PODA)

un vent au juge», lâche un élève qui a tout compris.

Président zélé

Au jeu des définitions, l'auditoire se passionne et nous avec. Les rôles sont distribués, on peut passer à l'audience de jugement. Gaspard, 13 ans, a été désigné président du tribunal. Il remplit sa fonction avec zèle. Le verdict tombe juste avant la cloche: 5 ans, 20 ans et, pour le principal prévenu, la guillotine.

L'exagération a valeur pédagogique. Le faux président se fait remonter les bretelles par la vraie avocate. La défense s'était montrée plus convaincante dans sa plaidoirie, soutenant que les insultes devaient s'entendre comme des «critiques constructives». Rires de la salle et rappel à l'ordre du professeur titulaire, s'improvisant police de l'audience. «Règle de base: une personne à la fois, ça ne change pas», lance-t-il pour anticiper les prises de parole intempestives.

C'est que la classe, devenue tribunal, veut en découdre. Débat judiciaire? Non, citoyen. Les deux contenus didactiques se rejoignent. «J'enseigne l'idée de responsabilité collective. Prendre soin de soi et des autres», résume le maître, Alexandre Stransky. Cette matinée judiciaire devant une classe de 9^e s'inscrit parfaitement dans le programme poursuivi. Elle est le fruit d'une collaboration étroite entre l'Ordre des avocats de Genève et le DIP. Ce mois de novembre, plus d'une centaine d'interventions de ce type à travers tout le canton.

Brigade des mineurs

On laisse à l'avocate le soin de conclure sur la question du harcèlement: «Ce n'est pas parce que vous avez un code sur votre portable que la police ne pourra pas accéder à vos données. Toutes les images que vous échangez sont stockées sur des serveurs. Les comportements adoptés peuvent conduire devant la justice. Sans compter la Brigade des mineurs...» C'est dit et très écouté. «On nous a mangé la pause, mais ça valait la peine», conclut une élève en filant rejoindre ses camarades. **Thierry Mertenat**

Une histoire de rivalité sur un terrain de football qui se poursuit sur celui, beaucoup plus pernicieux, des réseaux sociaux. Insultes («Sale psychopathe, gros mongolo»), messages désobligeants via WhatsApp et vidéo postée sur TikTok. L'ordinaire du harcèlement.

Banal? Surtout pas. L'objectif consiste à évoquer, par l'exemple, des comportements répréhensibles qui doivent être qualifiés pénalement. Autrement dit, mettre des mots sur ce qui est interdit et punissable. Ceux du monde judiciaire ne sont pas toujours les plus simples à comprendre.

Anne-Laure Laplace, l'avocate enseignante volontaire, affronte une forêt de mains levées, au simple énoncé du vocabulaire technique qu'il s'agit de vulgariser devant la classe attentive et exigeante. C'est quoi la détention préventive? Et la présomption d'innocence? Et le droit de ne pas s'auto-incriminer? «C'est mettre

PUBLICITÉ

LES JOURS EXCEPTIONNELS 4-21 Novembre
Des prix exceptionnels dans toutes les collections.

MISSONI HOME COLLECTION

rocheboboys PARIS

GENÈVE – LAUSANNE – CONTHEY – ZÜRICH – LUGANO

Scandale des écoutes : l'Ordre des avocats sermonne le Procureur général – Léman Bleu,
mercredi 16 novembre 2022

<https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualites/Geneve/20221116108708-Scandale-des-ecoutes-l-Ordre-des-Avocats-sermonne-le-Procureur-general.html>

GENÈVE

Scandale des écoutes: l'Ordre des Avocats sermonne le Procureur général

16.11.2022 16h59

Pascal Décaillot (DECAPROD), Jérémy Seydoux



En marge du scandale des écoutes illégales, l'Ordre des Avocats adresse une lettre particulièrement salée au Procureur général et à la Commandante de la police, que DECAPROD et Léman Bleu se sont procurée.

«Cet état de choses est inacceptable et n'aurait jamais dû survenir [...] Sa violation atteint donc gravement et irrémédiablement les fondements de la démocratie [...] Nous nous devons d'exiger du Ministère public et de la Police qu'ils établissent ou fassent établir les responsabilités et prennent des mesures concrètes pour que cet état de choses ne se reproduise plus jamais».

La lettre est signée par Catherine Hohl-Chirazi, Présidente de la Commission de droit pénal, et Miguel Oural, Bâtonnier. Elle fait suite à une séance du Conseil de l'Ordre largement consacrée au scandale des écoutes, révélé il y a dix jours.

«Les avocats de Genève sont accablés par ce qu'ils ont lu dans le fil d'actualité de la semaine passée, soulève face caméra Me Miguel Oural. La situation qui est décrite est inacceptable, puisque notre code de procédure pénale prohibe d'écouter une conversation entre un client et un avocat et de la retranscrire.»

«Perte de confiance institutionnelle»

La missive demande instamment que des rappels stricts soient formulés à l'ensemble de la Police et du Ministère public «qu'à tout moment et pour tout acte de procédure le secret professionnel de l'avocat doit être préservé et respecté». Un rappel exigé «vu l'ampleur des réactions et interrogations au sein de nos membres dont certaines sont le reflet d'une perte de confiance institutionnelle».

Lire aussi: [Scandale des écoutes judiciaires: «Genève tient son Watergate»](#)

«C'est la première fois que j'entends parler de ça dans une procédure pénale, témoigne Me Miguel Oural. Les magistrats et les policiers doivent respecter le code de procédure pénale. Ces écoutes n'auraient pas dû avoir lieu. Cela a entraîné chez moi un sentiment très bizarre, j'étais entre le choc et la surprise.»

Plus de cent heures d'enregistrements

Révélé en marge du procès des promoteurs, le scandale des écoutes illégales a mis au jour des pratiques d'enquête contraires au droit, soit l'enregistrement, l'écoute et la retranscription de conversations entre des avocats et leurs clients.

La procureure mise en cause dans cette affaire a, pour l'instant, entièrement chargé la responsabilité sur la police qui, elle, reste silencieuse. Mais cette version des faits est contestée par plusieurs avocats interrogés. «Il faut que les procédures en cours arrivent à leur terme, établissent les éventuelles responsabilités afin que cela ne se reproduise jamais», glisse de son côté le bâtonnier. Ce dernier se dit favorable à l'arrivée d'un procureur extérieur à la juridiction pour superviser le dossier.

Lire aussi: [Me François Canonica: «On a touché à l'intangible»](#)

Il défendait Pandore et il a gagné – Tribune de Genève, jeudi 1^{er} décembre 2022

<https://www.tdg.ch/il-defendait-pandore-et-il-a-gagne-782237352491>

Abd Portrait genevois

Il défendait Pandore et il a gagné

Rencontre avec M^e Arnaud Hoffer, lauréat du prix Michel Nançoz 2022.

Thierry Martenat
Publié: 01.12.2022, 13h00

2 0 0 0 0



Genève, le 22 novembre 2022. M^e Arnaud Hoffer, lauréat du concours d'art oratoire 2022, dans les murs de l'étude Schellenberg Wittmer où il poursuit son stage d'avocat.

LUCIEN FORTUNATI

Sur l'image le montrant, lui et ses camarades, devant le Grand Théâtre, quelques minutes avant le début du Concours d'art oratoire, édition 2022, on a pris soin de le placer au premier rang. Prémonitoire. M^e Arnaud Hoffer a, depuis, gagné en hauteur. Le voici sur la première marche du podium à trois places, lauréat incontesté du prix Michel Nançoz, consacré par ses pairs à l'occasion du dîner annuel de l'Ordre des avocats.

Une laudatio comme on en rêve de son vivant, signée par la présidente du jury, M^e Yaël Hayat. Citation: «Arnaud, vous maîtrisez tout de l'art oratoire: l'art d'instruire, de plaire et d'émouvoir.» On confirme, sans rien changer à l'ordre des mots qui complimentent.

Tirage au sort favorable

Le candidat a, certes, eu de la chance lors du tirage au sort. Le hasard lui confie la plus belle des causes à défendre. Pandore est sa cliente d'un jour. Tardive mais nécessaire réhabilitation. Son mandant s'acquitte de la tâche qui lui incombe.

Comment? En commençant par relire le mythe à sa source. «Notre affaire débute à l'aube de l'humanité, M^e Bonnant, vous y étiez...», lâche notre jeune plaideur, en s'attirant aussitôt les rires du public. Il est lancé, même si, reconnaîtra-t-il plus tard, «l'expérience avait quelque chose d'un peu terrifiant.»



M^e Arnaud Hoffer, lors de sa plaidoirie du 30 septembre au Grand Théâtre.
PATRICK TONDEUX

Le jury, pourtant, est déjà conquis. Sa plaidoirie est solide. Elle présente les faits sous une lumière nouvelle. L'éclairage proposé est étonnamment contemporain. «Dans cette affaire, il y a une femme qui prend le blâme et Zeus qui n'est pas le moins du monde inquiet. J'ai alors fait le lien avec toutes ces victimes qui ne sont pas écoutées, à qui on ne donne jamais la parole.»

Un avocat au travail, en somme. Pandore attendait le sien depuis 2000 ans. Elle vient de le trouver. On applaudit les deux au terme d'un effort redoutablement argumenté. Il est d'abord rhétorique, bien sûr. Il s'agit de convaincre en faisant se rejoindre le fond et la forme.

Travail d'écriture, puis de mise en bouche. M^e Hoffer ne néglige aucune étape de la préparation. «J'avais besoin d'une bonne accroche - l'exorde, c'est fondamental -, je savais également qu'il me faudrait varier les registres et surprendre, en cherchant la bonne intonation, le rythme élocutoire et la couleur des mots», poursuit notre lauréat.

Premier rôle

Il parle comme un sportif de haut niveau s'entraînant d'arrache-pied pour sa course de l'année. Le Nançoz, c'est exactement cela: un premier rôle, servi sur un plateau, dans une cantine prestigieuse. Sous les ors du Grand Théâtre, les huiles du barreau genevois. Admirés et craints à la fois. Surtout quand leur tour arrive.

Pour départager les concurrents en lice, on a imaginé l'épreuve de la relance. Douze minutes en solo, suivies d'une question qui tombe du ciel et peut faire trébucher les meilleurs. M^e Hoffer est gâté: il a deux relanceurs rien que pour lui.

L'ancien Bâtonnier François Canonica excelle dans la discipline. Il ouvre les feux, en envoyant son cadet dans le bureau du procureur Yves Bertossa. Il veut savoir, et vite, ce que contiendrait la boîte de Pandore du Ministère public. C'est vache. Arnaud ne se laisse pas démonter, il s'en tire par un inventaire à la Prévert.

Poète, en plus. Notre homme a toutes les cordes à son arc. Il porte aujourd'hui la cravate, dans cette étude de la rive droite – Schellenberg Wittmer SA – où l'on pratique le droit pénal économique, plus proche de la criminalité en col blanc que de celle qui fut injustement condamnée devant le tribunal mythologique. Le stagiaire a été fêté, aux côtés de sa consœur, M^e Juliette Currat, sa dauphine sur le podium.

Joli tir groupé, dans une ville où Arnaud Hoffer n'est pourtant arrivé qu'en 2020. Ce natif de Bulle – il est âgé de 29 ans – a fait son droit à l'Université de Fribourg. Père ingénieur, mère dans le tourisme, sœur infirmière et frère aspirant policier. On cherche, sans la trouver, la vocation du plaideur. Tant mieux.

Rando et VTT

Quand il tombe la cravate, Arnaud pratique la randonnée et le vélo tout-terrain. Des sports de vieux? Non, du vrai plein air, en complément des heures passées en salle de grimpe, face au bloc d'escalade.

Le secret, il est là: des prises, une voie, un cheminement à la verticale. Alors, on relit Camus, son auteur favori, et on le cite: il faut imaginer Hoffer heureux, tout là-haut, dans sa discipline d'élection. Il mérite notre salut admiratif de commun des mortels.



Genève, le 30 septembre 2022. Au premier rang des jeunes avocats en lice pour le concours d'art oratoire au Grand Théâtre. M^e Arnaud Hoffer. À ses côtés, Me Juliette Currat, 3^e prix du Nançois 2022.
LUCIEN FORTUNATI

L'invité d'Épiphanie – Maître Catherine Hohl-Chirazi – Radio Cité Genève, mercredi 14 décembre 2022

<https://radiocite.ch/2022/12/14/invite-depiphanie-13-12-2022-maitre-catherine-hohl-chirazi/>



Un vestiaire pour nos prisons, c'est le nom donné au projet caritatif de l'Ordre des Avocats de Genève en faveur des détenus genevois et genevoises. Une collecte de vêtements est organisée lundi prochain à la maison des avocats à la rue de l'Athénée, 4.

Les détails avec Maître Catherine Hohl-Chirazi, présidente de la commission du droit pénal, interrogée par Epiphane Amanfo.

AUTEUR
RADIO CITÉ GENÈVE

ARCHIVES DE L'AUTEUR

Un projet caritatif à Genève récolte des vêtements pour les détenus – RTS la 1^{ère} – le 12h30, lundi 19 décembre 2022

<https://www.rts.ch/audio-podcast/2022/audio/un-projet-caritatif-a-geneve-recolte-des-vetements-pour-les-detenus-25887088.html>

AUDIO & PODCAST 📝 votre avis

ACCUEIL EMISSIONS A-Z CHAINES

Info

Le 12h30 - Présenté par Yann Amedro

▶ REPRENDRE ◀ Partager 📄 Télécharger

Le 12h30
Episode du 19 décembre 2022

Tous les épisodes

A Genève, les avocats récoltent des vêtements chauds pour les prisonniers – Radio Lac,
lundi 19 décembre 2022

<https://www.radiolac.ch/actualite/geneve/a-geneve-les-avocats-recolent-des-vetements-chauds-pour-les-prisonniers/>

GENÈVE

À Genève, les avocats récoltent des vêtements chauds pour les prisonniers



Publié il y a 3 semaines, le 19 décembre 2022
De Léna Ailloud



La récolte se passe à la Maison des Avocats à Genève. L'Ordre des avocats se chargera ensuite de les acheminer à la Prison.

À la Maison des Avocats, rue de l'Athénée, des vêtements chauds sont récoltés ce lundi pour les détenus des prisons genevoises. Le projet caritatif "Un vestiaire pour nos prisons" est à l'initiative de l'Ordre des Avocats de Genève.

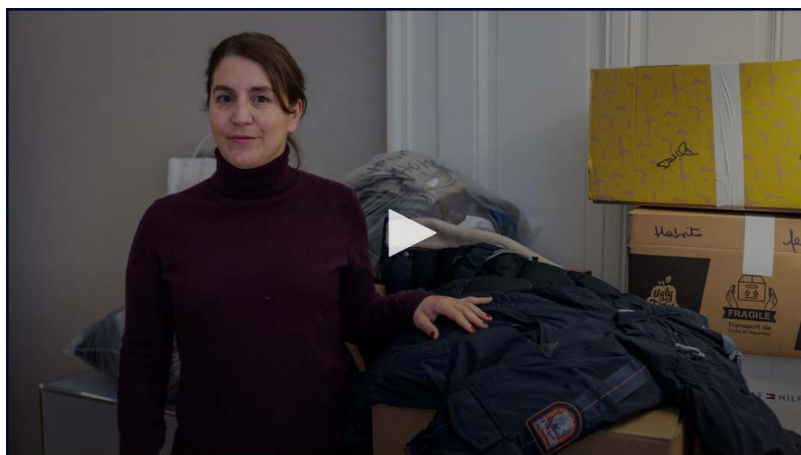
Pulls, t-shirts, pantalons, vestes et manteaux, bonnets et écharpes sont les bienvenus. Ces dons iront directement remplir les cintres des vestiaires en prison. En effet, il arrive que les personnes détenues n'aient pas de vêtements de rechange et à l'approche de l'hiver, la situation ne s'améliore pas.

Ces habits chauds seront utiles aux détenues et détenus dans leurs cellules mais aussi lors de leurs promenades quotidiennes.

Simine est avocate. Elle est venue apporter un sac de vêtements :

Les prisonniers genevois habillés par des avocats – 20 Minutes, lundi 19 décembre 2022

<https://www.20min.ch/fr/video/les-prisonniers-genevois-habilles-par-des-avocats-298180895480>



Publié 19 décembre 2022, 18:11

CHARITÉ

Les prisonniers genevois habillés par des avocats

À l'approche de l'hiver, l'Ordre des avocats genevois a lancé un appel aux dons intitulé «Un vestiaire pour nos prisons». Via ce projet caritatif, il invite à léguer des vêtements pour les prisonniers et prisonnières n'ayant pas d'habits de rechange.
(Video: Marvin Ancian)

2. Médias sociaux

2.1. Facebook

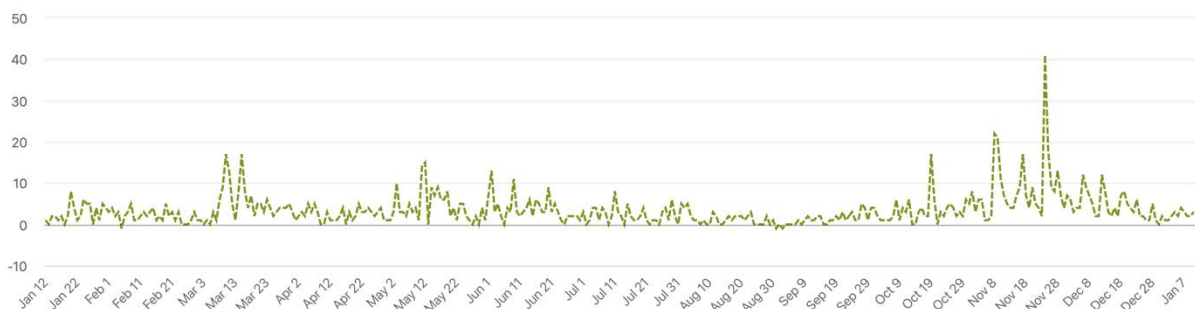
Accroissement de l'audience de la page Facebook de l'Ordre des avocats de Genève depuis janvier 2022, de 1957 à 2100 abonnés. Le compte de l'Ordre sur ce réseau social, plutôt en régression d'une manière générale, ne connaît pas une grosse croissance mais demeure un bon média pour promouvoir les événements comme « l'Avocat dans la Cité » et le sponsoring des publications y est efficace. Nous suggérons de continuer à poster régulièrement sur Facebook pour nourrir l'algorithme et sponsoriser quelques publications clés pour toucher un public spécifique à des moments définis.

2.2. LinkedIn

Fort accroissement de l'audience de la page LinkedIn de l'Ordre des avocats de Genève pour atteindre un total actuel de 5038 abonnés (+1228 ou +32%). LinkedIn reste, tout comme en 2021, le réseau social avec le plus d'impact et un fort engagement de ses abonnés. La présence en nombre de membres sur ce réseau est un facteur explicatif. LinkedIn valorise également organiquement les contenus publiés par l'Ordre, car ils rentrent dans sa niche « professionnelle ».

Environ 40% des abonnés de la page occupent une fonction dans le domaine juridique. Même si c'est une proportion forte, il pourrait toutefois être intéressant de faire de la curation sur le métier pour engager le 60% de public moins directement lié au domaine. Les abonnés résident pour 54% dans la région de Genève, 11% autour de Lausanne et 4% en région parisienne. Si les photos génèrent toujours un très fort engagement, l'ensemble des publications suscite des interactions. En moyenne, une publication reçoit 70 réactions (likes).

Follower metrics



Nouveaux abonnés en 2022

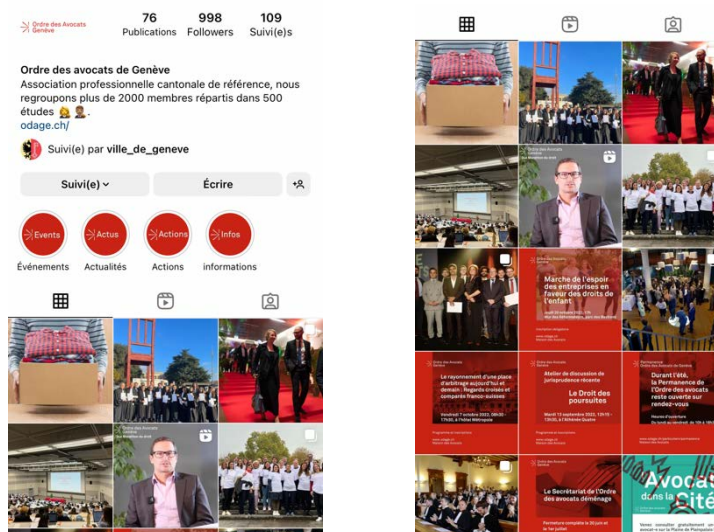
88 publications ont été effectuées sur LinkedIn et 79 sur Facebook en 2022, soit un peu moins de deux publications par semaine.

2.3. Twitter

Le compte Twitter de l'Ordre compte 323 abonnés. Le public est composé de nombreux journalistes et seuls les contenus pouvant intéresser la presse y sont utiles.

2.4. Instagram

Ouverture en décembre 2020 d'un compte Instagram. En 2022 de nombreuses publications étaient faites sous la forme de « stories », reprenant également les publications du *feed*. Ces publications très visuelles, disparaissant après 24h, ont un fort impact et permettent de toucher une grande partie des abonnés du compte, mais aussi un public plus large. Aujourd'hui, 998 membres suivent les publications de l'Ordre sur ce média. Depuis janvier 2022, 27 publications ont été publiées dans le *feed*, et de nombreuses autres en *story*. Les stories ont été visionnées en moyenne 512 fois, ce qui signifie que plus de 50% des followers du compte Instagram cliquent sur les stories. Les publications génèrent souvent plus d'une centaine de réactions, correspondant à un taux d'engagement de 10% (il s'agit d'un très bon taux puisque le taux d'engagement moyen se situe en dessous de 3%).



2.5. Vidéo promotionnelle

Courant octobre 2022, une vidéo promotionnelle dédiée au Marathon du Droit a été réalisée et partagée sur les réseaux sociaux de l'Ordre des Avocats. Celle-ci a pour but d'expliquer le fonctionnement et d'inviter la communauté à y participer.

Le lien vers la vidéo LinkedIn : https://www.linkedin.com/posts/ordre-des-avocats-de-gen%C3%A8ve-formation-marathondudroit-odage-activity-6993140141707927553-dJW1?utm_source=share&utm_medium=member_desktop

Pour 2023, nous recommandons de poursuivre la publication de contenu variés permettant de se faire une bonne représentation de la vie de l'Ordre (annonces d'ateliers ou de conférences, retours en images, articles parus dans la presse). En fonction des réseaux sociaux



Ordre des avocats de Genève

5 039 abonnés

2 mois • 🌐



La Commission de formation permanente de l'Ordre des avocats de Genève a le plaisir de vous convier au Marathon du droit, samedi 5 novembre 2022 de 8h15 à 13h à UniMail.

L'occasion de mettre à jour, le temps d'une matinée, ses connaissances dans les domaines du droit administratif, du droit pénal, du droit fiscal et de procédure.

Retrouvez en images les explications de **Catherine Anne Kunz**, **Vincent Maitre** et **Philipp Fischer** sur cet événement unique, qui rassemble chaque année près 400 participantes et participants, avocats, magistrats, juristes, professeurs et étudiants.

[#formation](#) [#marathondudroit](#) [#odage](#)



🌐 51

3 commentaires • 5 republications